

PROCES VERBAL SEANCE DU 1er AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUMANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr PARNIERE Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24/03/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Pouvoirs : 0 Votants : 14

PRESENTS : PARNIERE Jean-Claude, PARIS Noël, BIESSE Pascal, MOUSSON Anne-Marie, TILLEUIL Sandrine, MOUTAT-FAUDEMERE Eliane, FORGE Laurine, LASKOWSKI Florian, WOUTERS Christian, BADIN DE MONTJOYE Morgan, LAFOND Jérémy, MARQUES Françoise, PICHON Jocelyne, BUTET Ludovic.

ABSENTS EXCUSES : CHERON Yves

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 4 février 2022

Aucune observation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Morgan BADIN DE MONTJOYE

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Noël Paris, Maire-adjoint, présente le compte de gestion dressé par Mme CAMPOS Agnès, Inspecteur Divisionnaire des finances publiques ; il est certifié conforme au compte administratif.

Délibération n° 2022/07 portant sur l'approbation du compte de gestion du budget principal.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Noël Paris, Maire-Adjoint, présente le compte administratif et donne lecture des résultats de l'exercice 2021 :

Fonctionnement :

Dépenses : 408 823.91 € - Recettes : 516 879.60 € - Excédent : 180 055.69 €

Investissement :

Dépenses : 41 412.66 € - Recettes : 62 217.09 € - Excédent : 21 504.43 €

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

Délibération n° 2022/08 portant sur l'approbation du compte administratif 2021 du budget principal.

13 pour – 1 abstention

AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur Le Maire propose d'affecter les résultats du budget principal de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (002)	28 059.28
Résultat d'investissement antérieur reporté (001)	- 4 140.61
Solde d'exécution (Section investissement)	21 504.43
Résultat d'investissement reporté	- 4 140.61
Report section investissement	17 363.82
Restes à Réaliser (RAR) au 31/12/21	
Recettes :	0
Dépenses :	0
Besoin de financement (C/1068)	0
Résultat de fonctionnement	108 055.69
Résultat de fonctionnement reporté	28 059.28
Résultat à affecter	136 114.97
Couverture au Budget Primitif (C/1068)	0
Reste disponible au 002	136 114.97

Délibération n° 2022/09 portant sur l'affectation des résultats du budget principal.

VOTE DES TAUX DES TAXES

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée de maintenir les taux des 2 taxes soit :

- la taxe foncière sur le bâti est de 33.38 %
- la taxe foncière sur le non bâti est de 47.41 %

L'Assemblée vote à l'unanimité les taux proposés.

Délibération n° 2022/10 portant sur le vote des taux des taxes locales

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Pour l'année 2022, le budget s'équilibre et, est voté à l'unanimité de la façon suivante :

- en section de fonctionnement en dépenses et en recettes à la somme de 660 898 €
- en section d'investissement en dépenses et en recettes à la somme de 73 520 €

Délibération n° 2022/11 portant sur le vote du budget primitif 2022.

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire propose de délibérer concernant les éventuels remplacements qu'il y aurait à pourvoir en cas de maladie, congés et autres et également pour l'embauche de personnel saisonnier.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée se prononce et vote à l'unanimité sur ces propositions.

- délibération n° 2022/12 autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement (dans le cas de maladie ou congés et autres des agents en place) ;

- délibération n° 2022/13 autorisant le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin saisonnier

Monsieur Le Maire propose également de revoir le tableau des emplois et des effectifs suite au départ en retraite de Pascal Berset et l'arrivée de Lionel Siepacz.

- délibération n° 2022/14 portant sur le tableau des emplois et effectifs.

Informations diverses

- Mr Le Maire fait savoir qu'une annonce a été mise sur la page facebook de la commune pour recherche d'un agent saisonnier du 2 mai au 31 juillet ; les candidatures sont à remettre pour le 15 avril.

- Mr Le Maire fait savoir que les travaux d'assainissement de la Mairie et du logement ont été réalisés le 29 mars par l'entreprise SCTP (Jérémy CARTE).
Quant aux travaux de réparation de la conduite des eaux de pluies rue Eugène Romaine, ils seront réalisés à partir du 19 avril.

- Noël Paris présente les devis demandés pour la pose d'une prise forains sur le parking :
→ devis A2CE (Montluçon) : 8 105.30 € TTC
→ devis HDP (Estivareilles) : 1 691.94 € TTC
Les tarifs étant assez élevés, d'autres devis seront demandés.

- Mr Le Maire rappelle aux membres présents que le vote pour la vente éventuelle des biens de section à Châteux (famille Larpin) et Bellefaye (A. Petetin) a été fixé au samedi 2 avril de 9 h 30 à 12 h.

Quatre conseillers se proposent de tenir le bureau.

- Mr Le Maire informe l'Assemblée que la signature de la vente du bien de section à La Garde au profit de Pascal Pontes est fixée au 11 avril.

- Maison 'Cholin'

Noël Paris porte à la connaissance de l'Assemblée qu'il est en possession de quelques devis et qu'il pourra bientôt être possible d'avoir un dossier complet qui puisse être présenté aux différents organismes en vue d'obtenir le maximum de subventions.

SIAG : Intervention de Sandrine Tilleul

Elle souligne que malgré les dépenses supplémentaires nécessaires pour gérer la crise COVID, le budget a été maîtrisé.

Elle précise également qu'il a fallu recruter rapidement une personne pour assurer la préparation des repas à la cantine de Bord St Georges pour faire face au départ inattendu de l'agent en place.

- L'Assemblée organise le bureau de vote pour l'élection présidentielle du 10 et 24 avril, Mr le Maire rappelle que le scrutin est ouvert de 8 h à 19 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 40.

Le Président,
Jean Claude PARNIERE

Le secrétaire,
Morgan BADIN DE MONTJOYE